



**EXCELLENCE PAR PAIRES
2008-2009**

REGLEMENT

PHASE ELIMINATOIRE 14 -15 mars 2009

PHASE FINALE 21-22 mars 2009

Article 1 : Ce championnat est ouvert uniquement aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB sans distinction d'âge ou de classement.

Article 2 : Ce championnat est une compétition fédérale organisée par le District de Bridge de Polynésie française.

Article 3 : Les paires désirant s'inscrire, pourront le faire par l'intermédiaire de leur club, par email jo.begouin@gmail.com ou sur le site Internet www.bridge.pf rubrique contact.

La date limite d'inscription est fixée au **mercredi 11 mars 2009 à 19H00**. La compétition se fera avec des tables entières et les organisateurs se réservent le droit de ne pas accepter la dernière paire inscrite.

Les paires, Honneur et Excellence, seront inscrites globalement et classées en fonction de leur indice de valeur. Toutes les paires, dont au moins un joueur est 1^o série, rentreront directement en PHASE FINALE. En conséquence la PHASE ELIMINATOIRE sera réservée aux joueurs dont le classement maximum est 2^{ème} série promotion.

Le Championnat par paires sera étiqueté : « Excellence » puisque l'indice moyen de l'épreuve sera > 50.

LA PHASE ELIMINATOIRE :

- Elle a pour but de compléter à exactement 14 paires pour la PHASE FINALE,
- Elle qualifie pour la PHASE FINALE les paires ne comprenant pas de joueur de 1^{ère} série,
- Elle n'aura lieu que si le nombre de paires inscrites intéressées pour participer à la PHASE FINALE est supérieur ou égal à 4 et dépasse évidemment le nombre de places à pourvoir.

Article 4 : Droits d'inscription

Pour la PHASE ELIMINATOIRE, les droits sont de 3.000 XFP par joueur.

Pour la PHASE FINALE, les droits sont de 3.000 XFP pour les joueurs dispensés de la première phase.

Les joueurs issus de la PHASE ELIMINATOIRE auront à payer 1.000 XFP supplémentaires.

Article 5 : Règles applicables - Arbitrage

Il sera fait référence au règlement des compétitions (Edition de juillet 2007).

L'arbitrage

Une commission d'appel sera mise en place en début de tournoi qui permettra de régler en première instance les différends d'arbitrage. Les appels auprès de cette commission doivent se faire par écrit, dans les 30 mn qui suivent la proclamation des résultats de la séance et assortis du dépôt d'une caution de 5.000 XFP non récupérable en cas d'appel injustifié.

Article 6 : Déroulement de l'épreuve.

PHASE ELIMINATOIRE : elle se déroulera en 3 séances aux heures habituelles (Samedi 13H30 et 19H30 - Dimanche 9H) au CBT

Mitchell ou Howell selon le nombre de paires en lice.

PHASE FINALE : elle se déroulera en 3 séances aux jours et heures suivants (Samedi 13H30 et 19H30 - Dimanche 9H) au CBT

7 tables

Mitchell

Pour les 2 séances du samedi : 7 positions de 4 donnes

Pour la séance du dimanche : 7 positions de 5 donnes

Soit 91 donnes

Cas particulier : PHASE FINALE, sans PHASE ELIMINATOIRE, à 18 paires

9 tables

Mitchell

Pour les 2 séances du samedi : 9 positions de 3 donnes

Pour la séance du dimanche : 9 positions de 4 donnes

Soit 90 donnes

Mise en place des paires :

1° séance : Equilibrage des lignes par le serpent in en fonction de l'indice de valeur des paires et harmonisation du tournoi en intervertissant les joueurs des tables 2 et n-1, 4 et n-3, 6 et n-5 etc....

2° séance : Même mise en place avec inversion des NS et EO aux tables paires.

3° (et 4°) séance : Equilibrage des lignes par le serpent in d'après le classement des deux (trois) premières séances.

Le Bureau du DBPF